



Livret Financier

Résultats financiers au 31 décembre 2017



مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

Toute une banque pour vous

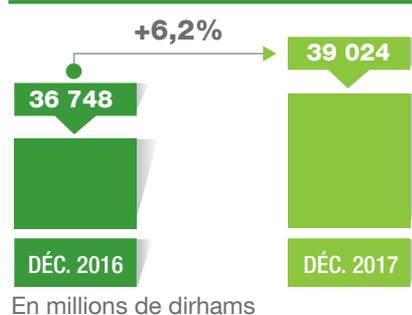
Résultats consolidés au 31 décembre 2017

CRÉDIT DU MAROC : UNE FORTE DYNAMIQUE DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE ET UNE CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE EN NETTE AUGMENTATION

Le résultat net part du groupe enregistre une performance de plus de 18% à fin décembre 2017

Le Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc, présidé par Madame Saïda Lamrani Karim, a examiné lors de sa séance du 16 février 2018, l'activité et les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 par le Directoire.

EMPLOIS SAINS



UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE FAVORABLE – CAPITAUX GÉRÉS +5,7%

Crédit du Maroc renforce son ancrage dans le paysage économique marocain avec des emplois clientèle en progression de 5,8% à 39 334 millions de dirhams à fin 2017. Hors créances en souffrance qui baissent de 3,1% à 3 971 millions de dirhams, les encours crédits affichent une progression de 6,2%.

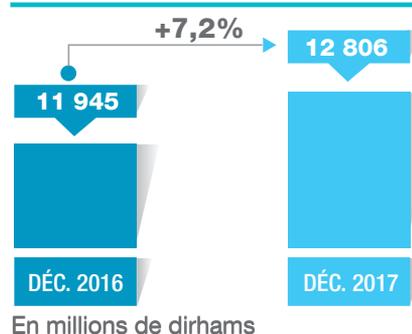
S'agissant de la mobilisation de l'épargne nationale, la collecte globale du Crédit du Maroc s'accroît de 5,6% à 48 657 millions de dirhams.

UN LARGE SUCCÈS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS - ENCOURS CRÉDITS PARTICULIERS +8,8%

Les crédits aux particuliers augmentent significativement en 2017, enregistrant des croissances de 7,2% des crédits à l'habitat et de 15,7% des crédits à la consommation. Ces performances consacrent la stratégie ambitieuse du Crédit du Maroc sur ce segment de clientèle, matérialisée par des offres innovantes et une amélioration continue de l'expérience client.

Crédit du Maroc améliore ainsi ses parts de marché qui atteignent, à fin 2017, 6,5% sur le crédit à l'habitat et 6,4% sur le crédit à la consommation.

CRÉDITS À L'HABITAT



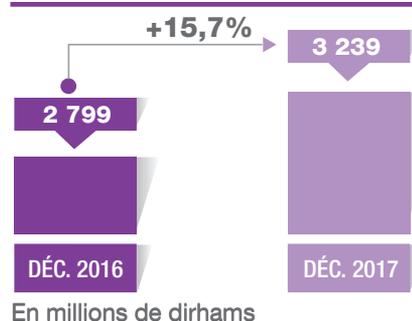
UNE POLITIQUE PROACTIVE DE DIVERSIFICATION DE L'ÉPARGNE - COLLECTE HORS BILAN +13,4%

A fin 2017, les ressources à vue augmentent de 3,6% à 25 582 millions dirhams et les ressources bilan rémunérées progressent de 4,5% à 13 974 millions de dirhams.

Pour sa part, la collecte hors bilan progresse de 13,4% à 8 066 millions de dirhams à fin 2017, tirée aussi bien par l'assurance vie qui augmente de 20,7% que par les OPCVM dont l'encours croît de 9,6%.

Ces réalisations sont le fruit d'une démarche patrimoniale proactive vis-à-vis de ses clients, qui se voient proposer un conseil personnalisé et adapté à leurs besoins en termes d'épargne et de fructification de leur patrimoine.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

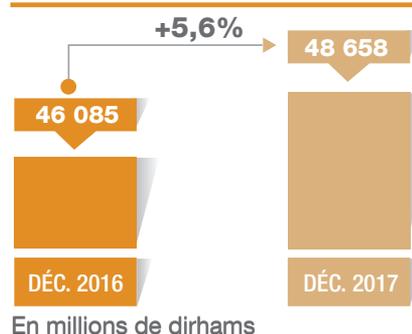


UNE ACTIVITÉ BANCASSURANCE PLÉBISCITÉE PAR NOS CLIENTS - PRIMES ASSURANCE NON VIE 5,7%

Crédit du Maroc continue à cultiver les fruits de son partenariat avec Saham Assurance dans la bancassurance, avec des primes collectées en assurance non vie en hausse de 5,7% à fin 2017.

A noter que l'année 2017 a été marquée par le lancement de plusieurs nouvelles offres « Liberis » ainsi que par une amélioration continue des prestations offertes à ses clients.

RESSOURCES GLOBALES



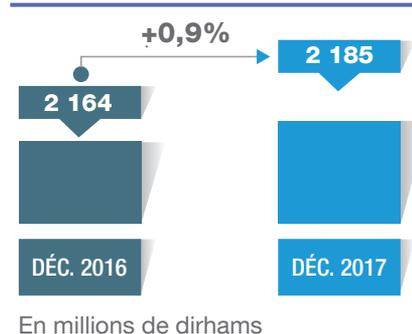
UN PRODUIT NET BANCAIRE RÉSILIENT - PNB CONSOLIDÉ +0,9%

À fin 2017, le produit net bancaire du Crédit du Maroc s'établit à 2 184,6 millions de dirhams, en hausse de 0,9% par rapport à l'exercice 2016.

La marge nette d'intérêt enregistre un repli de 1,5% à 1 717,3 millions de dirhams sous l'effet du resserrement des taux, compensé par un bond de 8,9% à 366,6 millions de dirhams de la marge sur commissions, grâce à l'évolution de notre portefeuille clients, le renforcement de l'équipement ainsi que l'orientation favorable des métiers spécialisés.

Le résultat de marché s'accroît de 8,2% à 176,9 millions de dirhams, porté par la bonne tenue des activités de trading et de placement.

PRODUIT NET BANCAIRE



UNE CONTRIBUTION RENFORCÉE DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS - PNB FILIALES +16,6%*

Les métiers spécialisés affichent un PNB global en hausse de 16,6%* à 137,6 millions de dirhams.

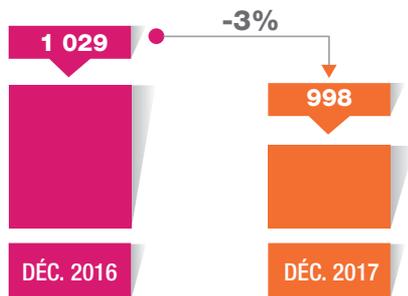
Crédit du Maroc Leasing et Factoring affiche un PNB en hausse de 19,7% grâce à la bonne orientation du leasing, dont la production s'est affermie de 41,3%, et l'accélération du factoring qui a vu son chiffre d'affaires augmenter de 78,7% en 2017.

Crédit du Maroc Assurance voit, quant à elle, son PNB progresser de 11,8%, tiré par la bonne performance sur la prévoyance et l'épargne.

Crédit du Maroc Capital affiche, pour sa part, un PNB en croissance de 48,8% hors effet exceptionnel*, avec un quasi doublement de sa part de marché.

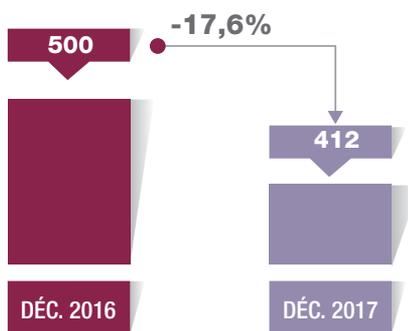
* hors effet exceptionnel sur les comptes de Crédit du Maroc Capital lié à la démutualisation de la Bourse de Casablanca en 2016

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION



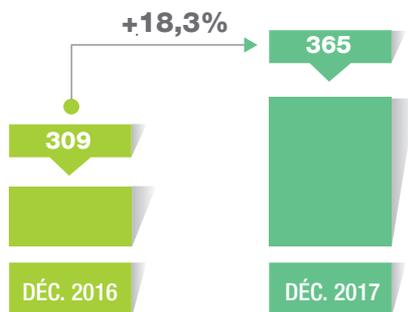
En millions de dirhams

COÛT DU RISQUE



En millions de dirhams

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



En millions de dirhams

UN RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION RALENTI PAR DES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS - RBE CONSOLIDÉ -3,0% - RBE HORS EXCEPTIONNEL +1,8%

Le résultat brut d'exploitation se replie de 3,0% à 998,2 millions de dirhams, sous l'effet de la hausse de 4,5% des charges générales d'exploitation, elles-mêmes alourdies par des éléments d'ordre exceptionnel.

Hors éléments exceptionnels, les charges générales d'exploitation ressortent stables et le résultat brut d'exploitation en amélioration de 1,8%.

UNE GESTION RIGOUREUSE ET ANTICIPATIVE DU RISQUE - COÛT DU RISQUE -17,6% - TAUX DE COUVERTURE GLOBAL 85,9%

Crédit du Maroc enregistre un coût du risque de 412,1 millions de dirhams en baisse de 17,6%, dénotant de l'amélioration du profil risque de la Banque et des efforts constants menés sur les dernières années notamment en matière d'optimisation du recouvrement.

Parallèlement, Crédit du Maroc a poursuivi sa politique de provisionnement, portant son taux de couverture des créances en souffrance à 85,9% fin 2017, soit l'un des meilleurs taux de la place bancaire.

UNE CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE EN NETTE AMÉLIORATION – RNPG +18,3%

Le résultat net part de groupe du Crédit du Maroc s'élève à 365,4 millions de dirhams en amélioration de 18,3% par rapport à l'exercice précédent.

Le Directoire du Crédit du Maroc proposera à la prochaine Assemblée Générale la distribution d'un dividende unitaire de 7 dirhams au titre de l'exercice 2017.

DES RATIOS DE SOLVABILITÉ ET DE LIQUIDITÉ AU VERT - RATIO DE SOLVABILITÉ 13,65% - RATIO LCR 145%

Crédit du Maroc affiche un ratio de solvabilité de 13,65% et un ratio de solvabilité Tier 1 de 11%, en ligne avec les normes réglementaires.

Quant au ratio de liquidité LCR*, celui-ci s'établit à 145% fin 2017.

* LCR : Liquidity Coverage Ratio

UNE BANQUE QUI SE TRANSFORME AU SERVICE DE SES CLIENTS

Crédit du Maroc a poursuivi en 2017 l'optimisation de son schéma distributif via la réorganisation de son réseau d'agences, la montée en charge de la ligne monitorat et le renforcement des conseillers spécialisés.

L'Université Crédit du Maroc a étoffé, quant à elle, son offre de formation pour les 2 500 collaborateurs de la Banque par la création de nouveaux cycles et filières notamment autour du management et de l'excellence relationnelle.

Crédit du Maroc a également transformé plusieurs processus clés dans la gestion de la relation client, notamment le crédit habitat, les moyens de paiement et les successions, améliorant ainsi la qualité de service rendue à ses clients.

Par ailleurs, Crédit du Maroc a poursuivi sa transformation digitale en 2017 à travers la mise en ligne du nouveau portail client www.creditumaroc.ma et le lancement de son nouveau Centre de Relation Clients, accessible au 3232.

Enfin, Crédit du Maroc a finalisé son projet de fenêtre participative, ARREDA, dont le lancement interviendra dès les premiers mois de 2018.

À propos du Crédit du Maroc

Le Crédit du Maroc est une banque universelle et généraliste qui s'adresse à toutes les catégories de clientèle : particuliers, professionnels et entreprises. Son organisation s'appuie sur un réseau commercial réparti sur tout le territoire et unifié pour l'ensemble des marchés, pour mieux servir les clients au plus près de chez eux : 340 agences, dont 320 agences de proximité, 10 espaces Maskane, 10 Centres d'Affaires, 1 filiale off-shore et 1 banque privée.

Le Crédit du Maroc propose des offres sur mesure qui répondent à tous les besoins de ses clients, en passant par les services bancaires au quotidien jusqu'aux solutions de financement des cycles d'exploitation et des investissements et ce, sur tous les marchés : la grande entreprise, les PME/PMI, l'immobilier, l'agriculture et l'agro-business... Sa politique de croissance s'appuie sur une forte capacité d'innovation tournée vers la satisfaction de ses clients.

Crédit du Maroc réaffirme ainsi son engagement d'accompagner et d'anticiper les besoins de ses clients en apportant des réponses aux évolutions de leurs besoins futurs à travers un service à distance de qualité ; un engagement que la signature de la Banque « Toute une banque pour vous » illustre parfaitement, et ce, en cohérence avec ses valeurs : la proximité relationnelle, la satisfaction client, la responsabilité et l'utilité des services mis à leur disposition. Le Groupe Crédit du Maroc dispose de filiales spécialisées dans différents domaines : Crédit du Maroc Leasing & Factoring, Crédit du Maroc Assurances, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Offshore, SIFIM.

Enfin, grâce à son appartenance au Groupe Crédit Agricole S.A. (France), présent dans plus de 70 pays à travers le monde et aux relations qu'il entretient avec plus de mille correspondants bancaires étrangers, le Crédit du Maroc accompagne ses clients partout dans le monde.

À propos du groupe Crédit Agricole (France)

Le groupe Crédit Agricole est le premier financeur de l'économie française et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Leader de la banque de proximité en Europe, le Groupe est également premier gestionnaire d'actifs européen, premier bancassureur en Europe et troisième acteur européen en financement de projets.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 140 000 collaborateurs et 31 500 administrateurs des Caisses locales et régionales, le groupe Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 50 millions de clients, 8,2 millions de sociétaires et 1,1 million d'actionnaires.

Grâce à son modèle de banque universelle de proximité - l'association étroite entre ses banques de proximité et les métiers qui leur sont liés, - le groupe Crédit Agricole accompagne ses clients dans leurs projets en France et dans le monde : assurance, immobilier, moyens de paiement, gestion d'actifs, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale et environnementale dynamique et innovante. Elle repose sur une démarche pragmatique qui irrigue tout le Groupe et met chaque collaborateur en action.

Contact Presse - Communication financière : Mouna Benrhanem - mouna.benrhanem@ca-cdm.ma - site web : www.creditumaroc.ma - Centre de Relation Clients : 3232

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon le référentiel IFRS.

En 2016, le Groupe Crédit du Maroc a procédé à l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Cette norme impose que les actifs qui satisfont aux critères de classement en vue de la vente soient évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et que l'amortissement de tels actifs cesse ; aussi elle impose que les actifs qui satisfont aux critères de classement en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière et que les résultats des activités abandonnées soient présentés séparément dans l'état du résultat global.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016.

NORME IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 Instruments Financiers est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Classement et évaluation des actifs financiers : Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (i.e. prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action). S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

Dépréciation : La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou "ECL") sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales. Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

Déploiement : Le Groupe Crédit du Maroc s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques ainsi que l'ensemble des entités.

Transition : La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de 1^{ère} application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, le groupe Crédit du Maroc ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- Les dépréciations des créances ;
- Les provisions ;
- Les actifs d'impôts différés ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Familles	Durée d'amortissement	
	Standard*	Fourchette**
Immeubles d'exploitation	50 ans	30 à 80 ans
Agencements, aménagements et installations	15 ans	5 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	
Matériel informatique	5 ans	5 à 7 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 à 7 ans
Matériel roulant	4 ans	4 à 5 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

* Les amortissements se feront sur la base des durées standards

** Ces durées peuvent être appliquées en fonction des caractéristiques spécifiques de certaines immobilisations

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

- Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêt, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

GOODWILL

Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

CONTRATS DE LOCATION

Norme

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il convient de distinguer entre :

Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;

Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/ perçues et tous autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE). Celui-ci représente le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à l'initiation la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie, et, la valeur d'entrée du bien.

Options retenues

Au niveau de la filiale Crédit du Maroc Leasing & Factoring, les contrats de crédit bail sont considérés comme des contrats de location-financement. Les durées de location sont systématiquement au moins égales à la durée de vie du bien, et les valeurs résiduelles sont de 1% pour le mobilier et de 10% en moyenne pour l'immobilier. La non levée d'option d'achat n'a jamais été constatée.

A la date de début du contrat, les loyers sont actualisés au taux d'intérêt effectif. Leur somme correspond au montant initial du financement.

INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Norme

Prêts et créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance et diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité. Ce calcul doit inclure toutes les commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote. La méthode du coût amorti consiste à étaler ces différentes composantes par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances. Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé. Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Dépréciation sur base individuelle : S'il existe un indice objectif de dépréciation et s'il est probable que la banque ne sera pas en mesure d'encaisser les montants contractuels dus (en intérêt et capital) sur des prêts pris individuellement et comptabilisés au coût amorti, il y a dépréciation.

Dépréciation sur base collective : Si l'entité détermine qu'il n'y a pas d'indice objectif de dépréciation sur ces actifs pris individuellement, l'entité classe ces actifs dans un sous-groupe d'actifs ayant les mêmes caractéristiques de risque de crédit, qui sont évalués collectivement pour dépréciation.

Emprunts et dépôts

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS/IFRS dans la catégorie « Prêts et créances » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues. Les dépôts et emprunts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS/IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet à la date d'arrêt, d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Options retenues

Prêts & Créances

L'application du coût amorti aux crédits à plus d'un an, a été considérée comme non significative.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances selon les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002, a été maintenue.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a concerné les créances sensibles.

Dépréciation sur base individuelle :

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés actualisés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Dépréciation sur base collective :

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit du Maroc a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives.

Elles sont déterminées par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté lors du comité Risques sensibles.

Emprunts et dépôts

Les dépôts et emprunts ont été maintenus à leur valeur comptable. Aucune décote n'est en effet nécessaire compte tenu des caractéristiques des opérations réalisées par le Groupe Crédit du Maroc.

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

TITRES

Norme

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat : selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs financiers disponibles à la vente (Available For Sale) :

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme. Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories. Les variations de juste valeur (positives ou négatives) des titres classés en «disponibles à la vente» sont enregistrées en capitaux propres (recyclables) L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisé par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative, en deçà du point bas déterminé, sera enregistrée en résultat.

Placements détenus jusqu'à leur échéance (Held To Maturity) : Détenus jusqu'à l'échéance La catégorie «titres détenus jusqu'à l'échéance» est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans) La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE) qui est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

« Prêts et créances » : La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver

durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation. En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Acquisition et cession temporaire de titres : Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles ont été classés dans les catégories suivantes :

Rubrique actuelle	Classement IFRS
Titres de placement	Titres disponibles à la vente
Titres de participation	Titres disponibles à la vente

DÉRIVÉS

Norme

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur évolue en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- Il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

CRÉDITS RESTRUCTURÉS

Norme

Les crédits restructurés sont ceux qui ont fait l'objet d'une restructuration subie par la banque pour prévenir ou apporter une solution à la défaillance d'une contrepartie.

Cette restructuration est motivée par la situation financière dégradée du débiteur.

Les crédits restructurés pour difficultés financières de l'emprunteur font l'objet d'une décote par rapport au taux d'intérêt effectif (TIE) d'origine :

- La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flow futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux TIE d'origine du prêt.
- Par la suite, la décote est reprise actuariellement sur la durée de vie du prêt de telle sorte que l'intérêt du prêt restructuré soit dégagé au TIE d'origine.

Les renégociations commerciales, sollicitées par un client sain qui fait jouer la règle de la concurrence, ne donnent lieu au calcul de la décote que si le nouveau taux consenti n'est pas en phase avec les conditions de marché au jour de la renégociation.

Options retenues

La décote a été calculée sur les crédits restructurés pour des difficultés financières tel que défini dans la norme :

La décote est calculée au jour de la restructuration par différence entre la valeur nette comptable du prêt restructuré et la somme des cash flows futurs attendus du nouveau prêt restructuré, actualisés aux taux d'origine du prêt. Ensuite la décote est amortie par le compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du crédit. Cette décote a été considérée comme non significative.

CRÉDITS HORS MARCHÉ

Norme

La norme IAS 39 requiert que les prêts ou emprunts hors marché soient remis à la valeur du marché. Les crédits hors marché représentent les crédits ayant des taux d'intérêts inférieurs aux taux de marché. Pour ces mêmes crédits, une décote doit être calculée et comptabilisée. Cette décote correspond à la différence entre les flux futurs liés au prêt actualisés au taux du prêt et ces mêmes flux actualisés au taux de marché.

La décote est ensuite intégrée dans le TIE et amortie par le compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du crédit. Si une entité émet un prêt assorti d'un taux d'intérêt hors marché et reçoit en contrepartie des commissions prélevées à la mise en place, l'entité comptabilise le prêt à sa juste valeur, c'est-à-dire net des commissions reçues. L'entité amortit la décote hors marché en résultat par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Options retenues

Pour les créances à taux fixes, la courbe de taux de marché a été reconstituée à partir d'un modèle statistique et des taux minima Bank Al Maghrib.

Pour les créances à taux variables, le taux du crédit a été considéré comme étant dans le marché. La décote nette calculée a été considérée comme non significative.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Norme

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable
 - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc procède à l'étalement des commissions perçues sur les moyens de paiement au niveau du résultat, sur la durée de la prestation rendue.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- Les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;

- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Ecart actuariel : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance

Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- **Les Primes de Fin de Carrière** : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté.

- **Les Indemnités de Départ Volontaire** : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.

- **Les Primes de Fidélité** : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.

- **Les Congés Payés** : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 061 141	2 065 805
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	2 096 433	2 108 622
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	4 691 145	4 919 461
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	3 129 347	3 094 843
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	39 334 824	37 181 665
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-
Impôts Exigibles	3.8	146 649	143 189
Actifs d'impôt différé	3.8	216 520	206 046
Comptes de régularisation et autres actifs		273 047	286 118
Actifs non courants destinés à être cédés	2.5	61 080	66 223
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 342 997	1 390 885
Immobilisations incorporelles	3.6	160 728	133 202
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL		52 513 909	51 596 059

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	2.2	2 688 297	2 302 644
Intérêts et charges assimilés	2.2	971 039	558 505
Marge d'Intérêt		1 717 259	1 744 139
Commissions (Produits)	2.3	400 740	372 959
Commissions (Charges)	2.3	34 115	36 348
Marge sur Commissions		366 625	336 611
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		133 758	128 352
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		43 137	35 113
Produits des autres activités		12 617	8 411
Charges des autres activités		88 845	88 147
PRODUIT NET BANCAIRE		2 184 551	2 164 479
Charges générales d'exploitation		1 079 973	1 027 642
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		106 345	107 671
Résultat Brut d'Exploitation		998 233	1 029 165
Coût du risque	2.1	-412 135	-500 289
Résultat d'Exploitation		586 098	528 876
Quote-Part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	9 091	-1 053
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		595 188	527 823
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	3.8	234 449	188 956
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	2.5	110	-29 874
Résultat net		360 849	308 993
Intérêts minoritaires		-4 541	240
résultat net Part du groupe		365 391	308 753
Résultat par action		33,58	28,37
Résultat dilué par action		33,58	28,37
Résultat de base par action des activités poursuivies		33,57	31,12
Résultat de base par action des activités abandonnées		0,01	-2,75

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	360 849	308 993
Ecarts de conversion	-2 064	394
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-35 710	31 281
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	3 597	6 047
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-11 898	13 804
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-22 279	23 917
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	338 570	332 910
Dont part du Groupe	343 112	332 671
Dont par des intérêts minoritaires	-4 541	240

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		8 436	10
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	19 282	5 695
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		1 372 314	2 123 768
Dettes envers la clientèle		40 590 600	38 969 287
Titres de créance émis		2 127 343	2 440 185
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigibles	3.8	7 712	228 878
Passifs d'impôt différé	3.8	192 907	199 057
Comptes de régularisation et autres passifs		849 146	643 162
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	2.5	4 414	18 519
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	505 215	360 422
Subventions, fonds publ affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		2 025 444	2 025 741
Capitaux propres		4 811 095	4 581 336
Capitaux propres part du groupe		4 764 064	4 529 765
Capital et réserves liées		3 707 386	3 707 386
Réserves consolidées		652 418	454 541
Gains ou pertes latents ou différés		38 870	59 085
Résultat net de l'exercice		365 391	308 753
Intérêts minoritaires		47 031	51 572
TOTAL		52 513 909	51 596 059

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

FLUX DE TRÉSORERIE	31/12/2017	31/12/2016
Résultat avant impôts	595 188	527 823
Résultat net des activités abandonnées	110	-29 874
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	106 345	107 671
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	72 727	241 049
+/- Dotations nettes aux provisions	148 391	-32 414
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	13 419	-824
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-8 138	-29 758
+/- Autres mouvements	-142 788	16 660
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	189 955	302 383
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-780 982	437 102
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-582 915	91 237
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	258 255	-603 357
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	68 524	285 137
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-8 962	-25 151
- Impôts versés	-239 174	-300 658
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 285 254	-115 690
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	-500 000	684 642
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-99 401	-133 703
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-99 401	-133 703
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-108 812	-87 050
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-305 000	-550 000
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-413 812	-637 050
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-2 064	394
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 015 278	-85 717

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 071 975	2 157 692
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 065 795	1 409 170
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 180	748 522
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 056 697	2 071 975
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 052 705	2 065 795
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 991	6 180
Variation de la trésorerie nette	-1 015 278	-85 717

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2015	1 088 121	2 617 242	-	542 824	35 561	4 283 749	51 332	4 335 081
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-87 050	-	-87 050	-	-87 050
Autres	-	2 022	-	-2 022	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	308 753	-	308 753	240	308 993
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	19 714	19 714	-	19 714
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	3 809	3 809	-	3 809
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	394	-	394	-	394
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	394	23 524	23 917	-	23 917
Autres	-	-	-	395	-	395	-	395
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2016	1 088 121	2 619 265	-	763 295	59 085	4 529 765	51 572	4 581 337
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-108 812	-	-108 812	-	-108 812
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	365 391	-	365 391	-4 541	360 849
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-22 481	-22 481	-	-22 481
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	2 266	2 266	-	2 266
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	-20 215	-20 215	-	-20 215
Autres	-	-	-	-2 064	-	-2 064	-	-2 064
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2017	1 088 121	2 619 265	-	1 017 809	38 870	4 764 065	47 030	4 811 095

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 31 décembre 2017 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas

incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- **Entreprise commune** : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

- **Coentreprise** : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, applicable selon les conditions citées par la norme IFRS 10 ;
- **la mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- **la quote-part des actifs, passifs, charges et produits**, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2017.

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 31 DÉCEMBRE 2017

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Établissement consolidant - I.G : Intégration globale

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

1.1 La Gouvernance

Les principales instances sont :

- le Conseil de Surveillance et ses Comités spécialisés (comité d'audit, comité des risques, comité de nomination et de rémunération) ;
- le Directoire,
- les comités de gestion.

Le Conseil de Surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. Le Conseil de Surveillance exerce, dans le cadre de ses attributions légales, le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

A ce titre, il définit les orientations stratégiques de la banque, approuve la stratégie, les politiques à moyen et long terme, la politique globale de gestion des risques et le budget annuel.

Le Conseil de Surveillance a, par ailleurs, institué, en son sein, trois comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le **Comité d'Audit** a principalement en charge les missions suivantes :

- de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ;
- d'examiner les comptes sociaux et consolidés du Groupe Crédit du Maroc avant leur présentation au Conseil de Surveillance ;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ainsi que le suivi des recommandations émises par les commissaires aux comptes ;
- d'examiner et contrôler la procédure d'appel d'offres pour la sélection des commissaires aux comptes et faire une recommandation au Conseil de Surveillance sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et sur le montant des honoraires que la Banque se propose de leur verser ;
- de veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes, examiner avec ces derniers les risques pesant, le cas échéant, sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques et approuver préalablement toute mission hors-audit mais accessoire ou directement complémentaire à l'audit des comptes qui leur serait confiée ;
- d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives ainsi que celles à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêt ;
- de s'assurer de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne ;
- d'évaluer la pertinence des mesures correctives prises ou proposées pour pallier les insuffisances décelées dans le dispositif de contrôle interne ;

- d'examiner le plan d'audit annuel du groupe Crédit du Maroc avant sa présentation au Conseil de Surveillance, et de suivre son évolution et les résultats des plans d'actions ;
- de procéder à l'évaluation et au contrôle de l'efficacité des procédures permettant d'assurer la conformité de l'ensemble de l'activité du Groupe aux lois et règlements au Maroc ou à l'étranger ;
- de procéder à l'évaluation du dispositif de traitement des réclamations de la clientèle de la banque ;
- de valider les documents ou reporting relevant de son domaine de compétence, destinés aux membres du Conseil de Surveillance, et notamment du rapport annuel et de l'information semestrielle sur le contrôle interne ;
- de prendre connaissance des plans trimestriels des missions d'audit réalisées au sein du Groupe Crédit du Maroc, établis par la Direction de l'Audit Interne. Il est informé des résultats des missions réalisées et de la mise en œuvre des recommandations formulées ; à cet égard, le Comité d'Audit est destinataire d'une synthèse trimestrielle des rapports d'audit établis par l'Audit Interne ou par toute autorité de tutelle ;
- d'examiner tout rapport concernant une entité du Groupe Crédit du Maroc émanant d'une autorité de tutelle et devant faire l'objet d'une présentation au Conseil de Surveillance ;
- de procéder à l'examen du plan de contrôle permanent et des résultats des contrôles ;
- d'assurer le suivi du programme de contrôle de la conformité des opérations aux lois et règlements. À ce titre, il est destinataire de toute information significative concernant les incidents dans l'application des lois et réglementations, marocaines ou étrangères. Il présente au moins deux fois par an un rapport au Conseil de Surveillance dans lequel sont intégrées les informations sur lesdits incidents. L'examen des risques liés à la conformité et à la sécurité financière comprend en outre : la veille réglementaire (trimestrielle), le reporting des cas de dysfonctionnements (trimestriel), un bilan semestriel du processus nouvelles activités, nouveaux produits (NAP) ainsi que la revue des dispositifs de prévention de la fraude et de la corruption (semestriel) ;
- de présenter au Conseil de Surveillance les résultats de l'examen du rapport annuel du contrôle interne qui doit intégrer le résultat des vérifications opérées par la ligne métier conformité ;
- d'évaluer, périodiquement, le périmètre et la pertinence des informations reçues par le Conseil de Surveillance.

Le **Comité des Risques** a pour missions :

- d'assister le Conseil de Surveillance dans la définition et la formalisation de la politique globale de gestion des risques et de la stratégie risque (y compris les limites à respecter en matière de risques et dispositif de stress tests) du groupe Crédit du Maroc ;
- de procéder à l'examen du résultat des stress tests en vue de leur présentation formelle au Conseil de Surveillance ;
- de définir le programme d'appétence aux risques (déclaration annuelle, suivi trimestriel) devant être validé par le Conseil de Surveillance ;
- de s'assurer que la gestion des risques s'appuie sur des approches aussi bien quantitatives que qualitatives intégrant des hypothèses réalistes, et de la qualité, de

l'exhaustivité et de l'exactitude des données internes et externes utilisées dans le cadre du processus de décision sur les risques ;

- de procéder à la revue des politiques Crédit et Financière ;
 - d'évaluer la qualité du dispositif et des approches de mesure et de surveillance des risques ;
 - de suivre l'évolution des ratios réglementaires ;
 - d'examiner les risques financiers en regard de l'environnement macro-économique et de l'activité commerciale ;
 - de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées conformément au degré d'aversion aux risques défini par le Conseil de Surveillance ;
 - de se tenir informé, dans le cadre du dispositif d'alerte relatif aux risques opérationnels dans la banque et son groupe arrêté par le Conseil de Surveillance, des alertes concernant les risques opérationnels sensibles pour l'ensemble de la banque et son groupe reçues par la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe et des mesures de régularisation mises en œuvre ;
 - de proposer, en fonction des résultats observés, au Conseil de Surveillance, la définition de nouveaux seuils d'incidents significatifs (le Président du Comité est informé de tout incident excédant le seuil de significativité individuel d'une entité de la banque) ;
 - de vérifier l'adéquation des systèmes d'information et des moyens humains et matériels aux risques encourus et procéder à l'évaluation annuelle des moyens alloués à la gestion des risques ;
 - de s'assurer, sans préjudice des attributions du Comité de Nomination et de Rémunération, que la politique de rémunération de la Banque est compatible avec la situation de cette dernière au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus ;
 - d'examiner les documents ou reportings destinés aux membres du Conseil de Surveillance.
- Le **Comité de Nomination et de Rémunération** a principalement en charge les missions suivantes :
- établir les procédures de nomination des membres du Conseil de Surveillance et préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance ; établir la procédure de nomination des membres du Directoire ;
 - de recenser les compétences des membres du Conseil de Surveillance en fonction en vue d'élaborer une description du rôle et du profil requis pour le candidat. Dans la détermination des candidats potentiels, le CNR apprécie les compétences fondées sur l'expérience, l'intégrité et la capacité de compréhension des enjeux et des risques, tant personnelles que collectives des membres du Conseil de Surveillance. Il veille en outre à ce que le candidat soit en mesure d'agir de manière objective, critique et indépendante, qu'il ait le courage nécessaire pour poser les questions difficiles, exprimer son opinion et formuler son jugement, la disponibilité suffisante, notamment au regard du nombre et de l'importance des autres mandats exercés, pour avoir un engagement fort dans son mandat

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

- et enfin la volonté de veiller à la bonne marche de la banque ;
- identifier, traiter voire éliminer les situations de conflit d'intérêts émanant du processus de nomination ;
 - élaborer une politique ayant pour objectif d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance ;
 - établir un plan de succession des membres du Conseil de Surveillance, des membres des comités spécialisés et des membres du Directoire afin de pouvoir soumettre au Conseil de Surveillance les dispositions relatives audit plan et des solutions de succession en cas de vacance non prévue ;
 - proposer au Conseil de Surveillance la nomination des membres et des Présidents des différents comités spécialisés lors de leur renouvellement ;
 - s'assurer que les nouveaux membres du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés ont reçu une formation adéquate pour faciliter leur intégration et leur participation aux travaux ;
 - veiller à ce qu'une formation appropriée soit dispensée aux membres indépendants du Conseil de Surveillance en vue de leur permettre d'appréhender la nature de l'activité de la banque, les aspects ayant trait à sa stratégie, son mode de gouvernance et son schéma organisationnel, son environnement réglementaire et institutionnel ainsi que ses relations avec les régulateurs ;
 - évaluer, périodiquement et au moins une fois par an, les compétences des membres du Conseil de Surveillance ;
 - évaluer, périodiquement et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil de Surveillance au regard des missions qui lui sont assignées et de soumettre au Conseil de Surveillance toutes recommandations utiles ;
 - élaborer une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme de la banque et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire, les directeurs généraux adjoints, les mandataires sociaux des filiales de la Banque, le Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, le Responsable de la Conformité et le Responsable de l'Audit Interne et le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque ;
 - procéder à un examen annuel (i) des principes de la politique de rémunération de la banque, (ii) des rémunérations, bonus, indemnités et avantages de toute nature accordés aux membres du Directoire de la banque, et (iii) de la politique de rémunération des directeurs généraux adjoints, des mandataires sociaux des filiales de la banque, du Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, du Responsable de la Conformité et du Responsable de l'Audit Interne et du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque ;
 - contrôler la rémunération du Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, du Responsable de la Conformité et du Responsable de l'Audit Interne ;
 - valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire établies par le Président du Directoire après entretien de ceux-ci avec le Comité de Nomination et de Rémunération ;
 - préparer l'évaluation annuelle de la performance du Président du Directoire ;
 - proposer et évaluer tous les ans les règles de détermination de la part variable des membres du Directoire et veiller à la cohérence des critères retenus avec les orientations stratégiques de la banque à court, moyen et long terme, étant précisé que les bonus ne seront effectifs qu'après examen par le Conseil de Surveillance des comptes annuels de la banque arrêtés par le Directoire ;
 - approuver la pertinence de l'information donnée aux actionnaires relative à la rémunération des membres du Directoire, des directeurs généraux adjoints et des mandataires sociaux des filiales de la Banque, et aux plans d'options qui leurs sont consentis et s'assurer du respect des dispositions légales en la matière ;
 - recevoir toute information nécessaire à sa mission et notamment le rapport annuel transmis à Bank Al-Maghrib ;

- proposer le montant des éventuels jetons de présence et leur mode de répartition en fonction de la contribution de chacun des membres du Conseil de Surveillance au sein du Conseil de Surveillance et dans les comités spécialisés.

Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'organe d'administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la banque.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du contrôle interne de la banque.

Il établit chaque année une **stratégie risques** qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour :

- le risque de crédit par secteurs d'activités ou de groupes de risques,
- le risque de liquidité gap de taux pour la gestion actif-passif (ALM),
- les risques de marché VaR, stress-tests, etc.

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de surveillance pour validation.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des comités spécialisés dont les principaux en matière de gestion des risques sont :

- le comité affaires
- le comité tarification
- le comité flux
- le comité efficacité du fonctionnement
- le comité systèmes d'information
- le comité immobilier
- le comité des crédits
- le comité de déclassement
- le comité de pilotage des risques
- le comité de suivi des risques sensibles
- le comité contentieux
- le comité ALM
- le comité de management de la conformité
- le comité de contrôle interne
- le comité NAP (nouveaux produits et nouvelles activités)
- le comité fraudes
- le Comité Juridique
- le Comité Sécurité.

1.2 Organisation de la gestion des risques

1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques Groupe

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe (DRCPG), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers, elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de surveillance, via le Comité des Risques.

La DRCPG définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel** : Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents (DCP).

1.2.2 L'Audit et l'Inspection

La Direction de l'Audit et de l'Inspection assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

2. Exposition aux risques et stratégie de couverture

2.1 Risque de crédit

Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

Dispositif de décision et de gestion des risques

Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdéléguées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité mensuel dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le réseau réalise le recouvrement du premier impayé sur les clients segmentés risque faible et sur les débits jusqu'à 30 jours de retards. Les structures centrales de recouvrement prennent en charge le recouvrement dès le premier impayé sur les clients segmentés risque moyen et élevé ainsi que le débit dès 30 jours de retard.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assuré par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction Juridique qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique en relation avec le groupe d'appartenance et qui font l'objet de notation par la maison mère Crédit Agricole SA.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

Grille de notation Corporate

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

Risques sensibles

Les contreparties présentant des signes de fragilités sont suivies dans le cadre du comité mensuel d'anticipation et de suivi des Risques Sensibles sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

2.2 Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte. Les sets de limites concernent les activités de la direction marchés des capitaux dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle (Activités FX, obligataires, prêts/emprunts, Repos) ainsi que les activités de marché de la trésorerie de la banque.

Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

• Le Front Office :

Le Front Office est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction de l'Internationale et des Activités de Marché du pôle Développement.

• Le Back-Office :

Le Back Office suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement – livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Services Bancaires à la Clientèle.

• Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché) :

En matière de suivi et de contrôle des activités de Marché, le PCRM, a en charge :

- le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée ;
- le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...);
- la surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés ;
- l'analyse et le contrôle des P&L de gestion ;
- la production et le contrôle de la qualité des indicateurs de risques ;
- le Back testing de la VaR (Value at Risk) ;
- la production et l'analyse des stress scenarii ;
- la vérification des données de marché ;
- la vérification que le Back Office s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil Front Office et données comptables ;
- la production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

Principaux risques et dispositif de contrôle :

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

Risques de taux : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

Risque de change : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert...).

Risques liés aux défauts : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison,
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le **risque de livraison** ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le **risque de variation**.

Ces risques sont encadrés par des limites individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

Mise en conformité par rapport à LBF / Volcker :

Dans le cadre de la mise en conformité avec les exigences de LBF/Volcker (Loi Bancaire Française / Volcker rules), une réorganisation des portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) a été mise en place en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une séparation entre le banking book (ALM & activités de trésorerie) et les activités de la direction des marchés de capitaux (DMC) dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels.
- La prévention des grands risques.
- L'optimisation de la couverture des risques.
- L'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

La composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faîtière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directoire assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit et le Comité des Risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode « standard ».

3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA), composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux révisables et des taux réglementés).

Système de mesure :

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A. Il est opérationnel depuis 2008.

3 Application des recommandations du Comité de Bâle

L'accord de Bâle 2 repose sur 3 piliers :

Pilier 1 : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

Pilier 2 : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

Pilier 3 : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio

de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui assure la production depuis fin 2007, et qui a été remplacé par l'outil « Risk Authority » de Moody's à partir de décembre 2017.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

4 Perspectives :

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte poursuivre la mise en œuvre de l'usage des indicateurs bâlois avancés, qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités ;
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc...) ;
- mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques ;
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

5. Gestion du capital et adéquation des fonds propres du groupe

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline du marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs du marché d'apprécier les éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du groupe Crédit du Maroc à son profil de risque.

5.1- Composition des Fonds Propres

Le groupe est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1 au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

À fin décembre 2017, les fonds propres prudentiels du groupe Crédit du Maroc sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

5.2- Ratio de Solvabilité

Au 31 décembre 2017, les ratios du Groupe se présentent comme suit :

Évolution Ratio de solvabilité

(en milliers de dirhams)

Rubrique actuelle	31/12/2016	31/12/2017
Fonds propres de catégorie 1	4 344 102	4 561 193
Total fonds propres	5 736 633	5 648 733
Risques pondérés	39 671 841	41 378 169
Ratio sur fonds propres de base (T1)	10,95%	11,02%
Ratio de solvabilité	14,46%	13,65%

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

5.3. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Crédit du Maroc

Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques du marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

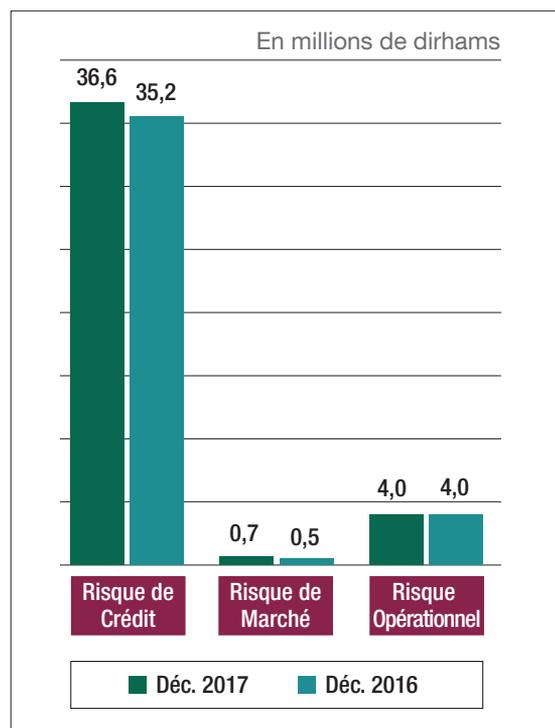
Évolution des risques pondérés du Crédit du Maroc

	Risque Couvert	Pilier I
		Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit	X	Méthode Standard
Risque de Marché	X	Méthode Standard
Risque Opérationnel	X	BIA (Basic Indicator Approach)

Détail et variation des RWA

(en milliers de dirhams)

	déc-17		déc-16		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit	36 642 310	2 931 385	35 159 965	2 812 797	1 482 346	1 449 039
Dont Souverain	15 229	1 218	13 005	1 040	2 224	178
Dont Établissements	3 118 964	249 517	3 145 323	251 626	-26 359	-2 109
Dont Entreprises	22 904 184	1 832 335	22 665 506	1 813 240	238 678	19 094
Dont Clientèle de détail	8 034 891	642 791	7 060 201	564 816	974 690	77 975
Risque de Marché	708 998	56 720	543 028	43 442	165 971	77 975
Risque Opérationnel	4 026 860	322 149	3 968 848	317 508	58 011	4 641
Total	41 378 169	3 310 253	39 671 841	3 173 747	1 706 328	136 506



1. Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus par la réglementation. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les suretés et pondérée par le taux de pondération.

Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit.

2. Risque de marché

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque de marché est composé du :

• Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette, sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité.

• Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions,

options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

• Risque de change

L'exigence en Fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

Détail Risque de marché

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	31/12/2017	31/12/2016
Risque de taux	42 519	27 709
Risque spécifique de taux	3 645	4 278
Risque général de taux	38 874	23 431
Risque de change	14 201	15 734
Total	56 720	43 442

3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide des PNB annuels des trois derniers exercices en utilisant la méthode des indicateurs de base..

L'exigence en fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des trois derniers exercices.

COÛT DU RISQUE (2.1)

(En milliers de DH)

CONSOLIDÉ	31/12/17	31/12/16
Dotations aux provisions	-437 220	-528 483
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-258 575	-485 973
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	-2 789	-
Autres provisions pour risques et charges	-175 857	-42 510
Reprises de provisions	200 115	293 884
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	185 847	244 924
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	-	15 540
Reprises des autres provisions pour risques et charges	14 268	33 421
Variation des provisions	-175 030	-265 691
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-18 645	-15 565
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-170 773	-257 815
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	14 919	10 449
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-531	-2 759
Coût du risque	-412 135	-500 289

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

MARGE D'INTÉRÊT (2.2)

(En milliers de DH)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2 479 474	781 408	1 698 066	2 069 477	355 969	1 713 508
Comptes et prêts/emprunts	1 914 919	311 846	1 603 073	1 956 397	348 467	1 607 930
Opérations de pensions	22 182	11 316	10 865	23 493	7 502	15 991
Opérations de location-financement	542 374	458 246	84 129	89 587	-	89 587
Opérations interbancaires	90 875	24 703	66 171	97 923	23 281	74 642
Comptes et prêts/emprunts	69 599	24 703	44 896	52 426	23 281	29 145
Opérations de pensions	21 276	-	21 276	45 497	-	45 497
Emprunts émis par le Groupe	-	164 927	-164 927	-	179 256	-179 256
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	117 948	-	117 948	135 245	-	135 245
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2 688 297	971 039	1 717 259	2 302 644	558 505	1 744 139

COMMISSIONS (2.3)

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/17	31/12/16
Titres	3 199	3 476
Emission	512	1 073
Transmission d'ordres	1 691	1 788
Autres	995	615
Compensation et règlement-livraison	-	-
Gestion d'actifs conservation fiduciaire	21 365	21 453
Gestion d'actifs	13 643	14 170
Conservation	7 723	7 283
Engagements de prêt	9 634	11 042
Gestion des moyens de paiement	150 656	141 934
Ingénierie financière	-	-
Autres	215 886	195 054
Total produits d'honoraires et de commissions	400 740	372 959
Conservation	2 283	2 095
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	31 832	34 252
Total charges d'honoraires et de commissions	34 115	36 348

GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS (2.4)

(En milliers de DH)

	31/12/17	31/12/16
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	9 091	-1 053
Plus values de cession	17 788	102
Moins value de cession	-8 697	-1 154
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	9 091	-1 053

ACTIFS ET GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (2.5)

En 2016, le Crédit du Maroc a décidé d'abandonner ses activités sises à l'étranger. Sont concernées par cet abandon la succursale de Paris ainsi que les représentations d'Avignon et de Milan. Ces entités forment une activité distincte du groupe Crédit du Maroc sise dans une zone géographique en dehors du territoire marocain.

Crédit du Maroc a, par ailleurs, redéployé ces activités au Maroc et ambitionne de développer davantage les opportunités de synergie avec les réseaux du Crédit Agricole France et de LCL sur la clientèle MRE.

Par conséquent, les actifs et les passifs relatifs à cette activité ont été classés comme « Actifs non courant destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courant destinés à être cédés ». Les produits et les charges liés à l'abandon de cette activité ont été reclassés dans un poste distinct du compte de résultat : « résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ».

En 2016 des actions ont été initiées ayant pour objet :

- D'informer les clients recourant aux services de ces entités selon les dispositions légales et réglementaires.
- De mettre fin aux agréments, contrats de bail et de services en respect des dispositions légales, et conventionnelles liant ces entités avec ses partenaires.
- D'estimer les charges de cet abandon.

Les produits et charges relatifs aux activités abandonnées se résument comme suit :

(En milliers de DH)

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
PRODUIT NET BANCAIRE	-	1 134
Charges générales d'EXP	110	-25 639
Dot. aux amortim. et aux dépréciations des immo. incorp., corp.	-	-5 663
Résultat Brut d'Exploitation	110	-30 167
Coût du risque	-	-3 526
Résultat avant Impôt	110	-33 693
Impôts sur les bénéfices / Impôts différés	-	3 819
Résultat net	110	-29 874
Résultat de base par action des activités abandonnées	0,01	-2,75
Résultat dilué par action des activités abandonnées	0,01	-2,75

ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 31/12/2017

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	31/12/17
Donnés :	6 703 864
Administrations centrales	-
Établissements de crédit	28 199
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	6 415 247
Clientèle de détail	260 419
Reçus :	-
Garanties financières	
Données :	5 371 198
Administrations centrales	-
Établissements de crédit	3 759 631
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	1 587 697
Clientèle de détail	23 870
Reçus :	-
Administrations centrales	-
Établissements de crédit	2 673 110
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie	-

INFORMATION SECTORIELLE

(En milliers de DH)

Compte de Résultat Décembre 2017	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Marge d'intérêts	1 664 441	52 356	461	1 717 259
Marge sur commissions	368 147	-113	-1 409	366 625
Produit net bancaire	2 201 125	57 215	-73 789	2 184 551
Charges de fonctionnement	-1 066 579	-22 788	9 393	-1 079 973
Résultat d'exploitation	641 313	9 180	-64 395	586 098
Résultat net	438 869	-13 624	-64 395	360 849
Résultat net part groupe	438 869	-9 082	-64 395	365 391

Bilan Décembre 2017	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisées	Eliminations	Total
Total Bilan	53 340 846	1 636 953	-2 463 890	52 513 909
dont	-	-	-	-
Éléments de l'Actif				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 096 433	-	-	2 096 433
Actifs disponibles à la vente	4 974 061	-	-282 917	4 691 145
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	4 947 998	19 138	-1 837 789	3 129 347
Prêts et créances sur la clientèle	37 886 356	1 577 467	-129 000	39 334 824
Immobilisations corporelles	1 564 050	3 268	-224 321	1 342 997
Éléments du Passif				
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	2 023 460	1 249 766	-1 900 913	1 372 314
Dettes envers la clientèle	40 581 980	55 497	-46 877	40 590 600
Capitaux propres	-	-	-	-

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., est articulée autour des pôles d'activités suivants :

BANQUE MAROC ET BANQUE OFFSHORE

comprenant Crédit du Maroc SA, Crédit du Maroc capital, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Assurance, Société Financière et Immobilière Marocaine et Crédit du Maroc Offshore ;

SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES

comprenant Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS (3.8)

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants	146 649	143 189
Impôts différés	216 520	206 046
Actifs d'impôts courants et différés	363 168	349 235
Impôts courants	7 712	228 878
Impôts différés	192 907	199 057
Passifs d'impôts courants et différés	200 619	427 934
Charge d'impôts courants	239 174	300 658
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-4 725	-111 701
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	234 449	188 956
Le taux effectif d'impôt	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	360 849	308 993
Charges d'impôt sur les bénéfices	234 449	188 956
Taux d'impôt effectif moyen en %	39,39%	37,47%

Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	2,39%	0,47%
Taux d'impôt effectif moyen	39,39%	37,47%

PRÊTS ET CRÉANCES (3.2)

(En milliers de DH)

31/12/2017	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
Prêts et créances					
Instruments de dette	48 133	-	-	-	48 133
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	48 133	-	-	-	48 133
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	41 949 935	4 271 923	3 594 377	211 443	42 416 038
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 081 214	-	-	-	3 081 214
Institutions non établissements de crédit	3 696 204	888 541	649 779	3 043	3 931 923
Grandes entreprises	17 833 818	1 556 287	1 404 532	163 907	17 821 665
Clientèle de détail	17 338 699	1 827 095	1 540 066	44 492	17 581 236
Total	41 998 068	4 271 923	3 594 377	211 443	42 464 171
31/12/2016					
Prêts et créances					
Instruments de dette	64 102	-	-	-	64 102
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	64 102	-	-	-	64 102
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-
Prêts et avances	39 453 463	4 561 460	3 554 337	248 180	40 212 406
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 030 740	-	-	-	3 030 740
Institutions non établissements de crédit	4 112 630	823 139	555 036	2 840	4 377 893
Grandes entreprises	15 955 226	1 584 808	1 340 393	190 962	16 008 679
Clientèle de détail	16 354 866	2 153 513	1 658 908	54 378	16 795 093
Total	39 517 565	4 561 460	3 554 337	248 180	40 276 508

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement.

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciée individuellement

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (3.3)

(En milliers de DH)

31/12/2017	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	77 669	58 066	-4 941	135 735
Instruments de dette	4 555 410	-	-	4 555 410
Administrations centrales	3 936 487	-	-	3 936 487
Etablissements de crédit	618 922	-	-	618 922
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	4 633 079	58 066	-4 941	4 691 145

(En milliers de DH)

31/12/2016	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	74 277	61 785	-4 941	136 062
Instruments de dette	4 783 399	-	-	4 783 399
Administrations centrales	4 316 106	-	-	4 316 106
Etablissements de crédit	467 293	-	-	467 293
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
TOTAL	4 857 676	61 785	-4 941	4 919 461

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE (3.4)

(En milliers de DH)

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives) (*)	Valeur nette comptable totale	
					31/12/2017	31/12/2016
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Instruments de dette						
Administrations centrales						
Établissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Cliantèle de détail						
Prêts et avances						
Administrations centrales						
Établissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Cliantèle de détail						
TOTAL						

NÉANT

INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (3.5)

(En milliers de DH)

31/12/2017	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	2 096 433		84 264
Actifs financiers disponibles à la vente	-	4 691 145	50 360	-
Prêts et créances	-	-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-		-
Autres actifs financiers	-	-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	19 282		-15 873
Passifs financiers au coût amorti	-	-		-
Autres passifs financiers	-	-		-

31/12/2016	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	2 108 622		86 451
Actifs financiers disponibles à la vente	-	4 919 461	50 360	1 058
Prêts et créances	-	-		-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-		-
Autres actifs financiers	-	-		-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	5 695		-14 182
Passifs financiers au coût amorti	-	-		-
Autres passifs financiers	-	-		-

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2017		31/12/2016	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	611 564	2 302 177	558 841	2 299 001
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	450 836	959 181	425 639	908 116
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCIEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la

date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	253 467	221 332	32 135	202 774
> 1 an ≤ 5 ans	596 071	522 918	73 153	476 857
> 5 ans	821 528	716 044	105 484	657 222
TOTAL	1 671 066	1 460 294	210 772	1 336 852

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

PROVISIONS PASSIF (3.7)

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	62 883	91 533	188 876	-	17 129	360 422
Dotations	173 460	7 412	2 789	-	4 259	187 920
Montants utilisés	4 060	16 444	-	-	2 246	22 750
Montants non utilisés repris au cours de la période	13 567	128	-	-	3 041	16 737
Autres mouvements	-	-3 639	-	-	-	-3 639
Solde de clôture	218 716	78 734	191 665	-	16 101	505 216

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2017

Au 31 DÉCEMBRE 2017, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
Wafa Assurance	1 163 254	10,69	10,69
AUTRES	1 154 496	10,61	10,61
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS			
CRÉDIT AGRICOLE S.A.	8 563 464	78,70	78,70
Total	10 881 214	100,00	100,00

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2017, le Conseil de Surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende brut par action de 7 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

	2017	2016	2015
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	7,00	10,00	8,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	33,58	28,37	7,52

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	7 261	1 340 732	-	8 533	-	1 356 527
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	7 261	1 340 732	-	8 533	-	1 356 527
Passifs : dépôts et emprunts	-	607 162	-	-	-	607 162
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	24 936	-	-	-	24 936
Autres passifs	72 790	-	-	-	-	72 790
Total des passifs	72 790	632 097	-	-	-	704 887
Garanties émises par le groupe	-	-	-	2 469 097	-	2 469 097
Garanties reçues par le groupe	742 760	-	-	-	-	742 760
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	34 088	68 512	-	-	-	102 600
Charges d'intérêts	10 291	59 196	-	-	-	69 487
Honoraires et commissions	-	122	-	-	-	122
Autres charges	23 797	9 195	-	-	-	32 991
Total des produits dont :	-	12 009	-	-	-	12 009
Produits d'intérêts	-	8 639	-	-	-	8 639
Honoraires et commissions	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	370	-	-	-	370
Produits de dividendes	-	3 000	-	-	-	3 000

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.

- Le montant de l'engagement dépend :

- de l'évolution du salaire,
- du nombre d'années d'ancienneté,
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
- de l'évolution du salaire,
- du nombre d'années d'ancienneté (barème),
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
 - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
 - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
 - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - de l'âge au moment du départ (barème),
 - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour prime de fin carrière	31 885	29 546
Provisions pour indemnité de départ volontaire	14 387	30 900
Provisions pour prime de fidélité	32 309	30 892
Total	78 580	91 338

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	3,14%	3,07%
Taux d'évolution des salaires	3,50%	3,50%

Il est à noter que le Crédit du Maroc a engagé, en 2013, une action d'envergure sur l'ensemble de son périmètre visant à optimiser sa performance sur tous les axes. Ce plan, pluriannuel, porte le nom de CAP2018.

Cette inscription dans les comptes 2013 s'appuie notamment sur le fait que ce plan a été présenté au Conseil de Surveillance du 13 décembre 2013, a fait l'objet de plusieurs communications internes à la banque, ainsi qu'en Comité d'Entreprise ou il a été notamment expliqué que :

- le Crédit du Maroc lance un plan de départ volontaire en accompagnement des projets d'amélioration de l'efficacité et de gain de productivité,
- le traitement se fera sur la base du volontariat selon les principes de la convention collective du GPBM.

En accompagnement de ce plan, et conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée relatives aux indemnités de cessation d'emploi, le Crédit du Maroc a inscrit sur les comptes de 2013 une provision couvrant l'estimation des frais que les actions induites par ce plan vont générer, notamment le coût d'accompagnement de départs volontaires de collaborateurs pour un montant global de 56 Millions de DH.

Par ailleurs, l'année 2017 a clôturée la consommation du stock restant.

COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin décembre 2017 se présente comme suit :

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat			
Dotation Provision Engagements Sociaux	4 426	-1 638	2 788
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	29 759	-11 011	18 748

EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDÉS)



Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

Aux Actionnaires de
CREDIT DU MAROC
48-58 Bd. Mohammed V
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Crédit du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 4 811 095 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 360 849.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



PwC Maroc
35, Rue Aziz Bellal
Casablanca

CREDIT DU MAROC
Page 2

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 23 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye Diop
Associé

PwC Maroc

Mohamed Rqibate
Associé

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 061 134	2 069 488
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 288 585	4 248 212
. À vue	1 184 650	572 893
. À terme	3 103 935	3 675 319
Créances sur la clientèle	38 114 724	36 111 319
. Crédits de trésorerie et à la consommation	13 104 857	12 562 584
. Crédits à l'équipement	7 211 667	7 314 558
. Crédits immobiliers	15 166 284	14 218 414
. Autres crédits	2 631 916	2 015 763
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	6 709 980	6 948 031
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 552 316	5 652 184
. Autres titres de créance	1 091 533	1 225 861
. Titres de propriété	66 132	69 986
Autres actifs	265 694	239 086
Titres d'investissement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	340 959	321 959
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	154 498	127 706
Immobilisations corporelles	887 705	954 618
Total de l'Actif	51 823 281	51 020 419

(En milliers de DH)

HORS BILAN	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNÉS	13 208 476	13 122 243
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4 955 314	4 729 439
Engagements de garantie d'ordre d'établis. de crédit et assimilés	4 558 986	4 720 032
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 694 176	3 672 772
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	2 674 189	2 869 915
Engagements de financement reçus d'établis. de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établis. de crédit et assimilés	2 674 189	2 869 915
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/2017	31/12/2016
+ Intérêts et produits assimilés	2 146 961	2 193 710
- Intérêts et charges assimilés	512 142	559 795
MARGE D'INTÉRÊT	1 634 819	1 633 915
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Commissions perçues	325 498	310 309
- Commissions servies	33 778	36 125
Marge sur commissions	291 720	274 185
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	51 087	46 633
+ Résultat des opérations sur titres de placement	32 472	4 708
+ Résultat des opérations de change	82 675	79 284
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	166 235	130 625
+ Divers autres produits bancaires	73 132	43 619
- Diverses autres charges bancaires	88 800	87 949
PRODUIT NET BANCAIRE	2 077 106	1 994 394
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	2 004
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	15 803	3 958
- Autres charges d'exploitation non bancaire	2	-
- Charges générales d'exploitation	1 196 960	1 148 907
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	895 947	851 450
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-106 430	-57 052
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-247 861	-285 929
RÉSULTAT COURANT	541 656	508 468
RÉSULTAT NON COURANT	-29 485	-32 086
- Impôts sur les résultats	203 302	271 312
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	308 869	205 070

(En milliers de DH)

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	308 869	205 070
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	123 865	133 115
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	1 058
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	117 523	291 662
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	16 444	15 647
- Plus-values de cession sur immob. incorporelles et corporelles	2 740	58
+ Moins-values de cession sur immob. incorporelles et corporelles	2	-
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	531 077	615 200
- Bénéfices distribués	76 168	108 812
AUTOFINANCEMENT	454 908	506 388

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	8 436	10
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 276 660	2 108 968
. À vue	715 108	246 037
. À terme	561 553	1 862 931
Dépôts de la clientèle	40 473 217	38 907 122
. Comptes à vue créditeurs	25 743 891	24 730 886
. Comptes d'épargne	9 265 525	9 012 029
. Dépôts à terme	4 487 106	4 294 026
. Autres comptes créditeurs	976 694	870 180
Titres de créance émis	2 127 343	2 440 185
. Titres de créance négociables	2 127 343	2 440 185
. Emprunts obligataires	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	567 519	620 266
Provisions pour risques et charges	979 325	752 847
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	2 025 444	2 025 741
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	2 625 959	2 625 959
Capital	1 088 121	1 088 121
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	342 387	246 130
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	308 869	205 070
Total du Passif	51 823 281	51 020 419

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 739 750	2 711 238
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	143 002	150 708
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 886 365	1 908 102
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	117 594	134 900
Produits sur titres de propriété	71 986	43 389
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	321 743	306 832
Autres produits bancaires	199 060	167 308
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	662 644	716 844
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	26 002	25 289
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	321 213	355 085
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	164 927	179 420
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	150 502	157 049
PRODUIT NET BANCAIRE	2 077 106	1 994 394
Produits d'exploitation non bancaire	15 803	3 958
Charges d'exploitation non bancaire	2	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 196 960	1 148 907
Charges de personnel	694 347	632 397
Impôts et taxes	20 424	23 695
Charges externes	360 856	352 376
Autres charges générales d'exploitation	-2 532	7 323
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	123 865	133 115
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	849 788	1 266 683
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	378 845	676 317
Pertes sur créances irrécouvrables	172 132	261 367
Autres dotations aux provisions	298 811	328 999
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	495 497	925 705
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	429 627	870 183
Récupérations sur créances amorties	14 919	10 449
Autres reprises de provisions	50 950	45 074
RÉSULTAT COURANT	541 656	508 468
Produits non courants	1 757	1 924
Charges non courantes	31 242	34 010
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	512 171	476 382
Impôts sur les résultats	203 302	271 312
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	308 869	205 070

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

deuxième semestre 2017	Premier semestre 2017	deuxième semestre 2016
1 359 327	1 380 423	1 315 399

ÉTAT DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

	Montants au 31/12/2017		Montants au 31/12/2016	
	Créances	Provisions *	Créances	Provisions *
Créances pré-douteuses	178 348	17 527	273 621	30 125
Créances douteuses	517 418	428 056	513 900	432 622
Créances compromises	3 275 382	2 825 630	3 308 577	3 015 967
TOTAL	3 971 148	3 271 213	4 096 098	3 478 714

(*) y compris agios réservés

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 664 929	2 660 520
Récupérations sur créances amorties	14 919	10 449
Produits d'exploitation non bancaire perçus	20 742	5 882
Charges d'exploitation bancaire versées	-662 503	-716 732
Charges d'exploitation non bancaire versées	-31 242	-33 403
Charges générales d'exploitation versées	-1 079 016	-1 015 792
Impôts sur les résultats versés	-203 302	-271 312
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	724 526	639 612
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-146 357	1 566 121
Créances sur la clientèle	-2 037 467	-789 515
Titres de transaction et de placement	238 152	-572 676
Autres actifs	-166 310	149 535
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-832 308	-262 845
Dépôts de la clientèle	1 566 074	553 493
Titres de créance émis	-312 841	-1 079 310
Autres passifs	84 289	126 483
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 606 768	-308 714
III - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	-882 241	330 898
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	4 500
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 739	58
Acquisition d'immobilisations financières	-19 000	-11 959
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-83 752	-127 115
Intérêts perçus	2 862	4 280
Dividendes perçus	71 723	43 389
IV - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-25 428	-86 847
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-297	499 552
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-108 812	-87 050
V - FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-109 109	412 502
VI - VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III + IV + V)	-1 016 779	656 553
VII - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 069 477	1 412 924
VIII - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 052 698	2 069 477

ÉTAT A1 - PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES AU 31 DÉCEMBRE 2017

INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Application des méthodes d'évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (P.C.E.C) entré en vigueur depuis le 01/01/2000.

Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C.

ÉTAT A2- ÉTAT DES DÉROGATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Indications des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		N E A N T

ÉTAT A3- ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Nature des changements	Justifications des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		N E A N T
II. Changements affectant les règles de présentation		N E A N T

ÉTAT B1- CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	271 576	7	137 699	126 018	535 300	1 851 982
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	663 138
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	663 138
Prêts de trésorerie	- 1 339 914	-	100 573	-	- 1 440 487	754 002
- au jour le jour	- 700 000	-	-	-	- 700 000	-
- à terme	- 639 914	-	100 573	-	- 740 487	754 002
Prêts financiers	-	-	2 335 638	-	2 335 638	2 230 347
Autres créances	-	12 905	220 071	-	232 976	79 565
Intérêts courus à recevoir	-	2 796	12 964	-	15 759	23 546
Créances en souffrance	-	-	1	-	1	1
TOTAL	271 576	1 355 622	2 806 946	126 018	4 560 161	5 602 582

ÉTAT B2- CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	218 705	-	9 283 360	240 571	9 742 636	9 646 393
Comptes à vue débiteurs	2 705	-	2 599 243	208 361	2 810 309	2 707 226
Créances commerciales sur le Maroc	-	-	1 266 817	-	1 266 817	1 086 876
Crédits à l'exportation	-	-	179 401	-	179 401	330 194
Autres crédits de trésorerie	216 000	-	5 237 899	32 210	5 486 109	5 522 097
Crédits à la consommation	-	-	-	3 224 213	3 224 213	2 785 894
Crédits à l'équipement	3 174 634	-	3 901 949	2 035	7 078 618	7 162 679
Crédits immobiliers	-	-	2 340 764	12 770 892	15 111 656	14 166 286
Autres crédits	- 1 415 168	-	516 031	-	1 931 199	1 238 953
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	69 795	256 672	-	326 467	334 560
Créances en souffrance	-	-	206 609	493 326	699 935	776 554
- Créances pré-douteuses	-	-	437	160 384	160 821	243 496
- Créances douteuses	-	-	47 048	42 314	89 362	81 278
- Créances compromises	-	-	159 124	290 628	449 752	451 781
TOTAL	3 393 339	1 484 963	16 505 384	16 731 037	38 114 724	36 111 319

ÉTAT B3 - VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	Émetteurs privés		Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
TITRES NON COTÉS	1 091 533	5 552 316	66 065	67	6 709 981	6 948 031
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	5 552 316	-	-	5 552 316	5 652 184
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	1 091 533	-	-	-	1 091 533	1 225 861
Titres de propriété	-	-	66 065	67	66 132	69 986
TOTAL	1 091 533	5 552 316	66 065	67	6 709 981	6 948 031

ÉTAT B4 - VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	2 078 536	2 078 536	2 050 100	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 636 594	1 636 594	1 615 100	-	-	-
Obligations	441 942	441 942	435 000	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres de placement	4 631 847	4 631 410	4 381 600	20 814	383	383
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 915 823	3 915 742	3 787 600	20 725	81	81
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	649 645	649 537	594 000	89	54	54
Titres de propriété	66 380	66 132	-	-	248	248
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 710 384	6 709 947	6 431 700	20 814	383	383

ÉTAT B5 - DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS	-	-
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	8 368	-
DÉBITEURS DIVERS	214 450	192 345
Sommes dues par l'État	160 395	157 309
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	2 479	2 918
Comptes clients de prestations non bancaires	-75	-85
Divers autres débiteurs	51 651	32 203
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	1 717	3 651
COMPTES DE RÉGULARISATION	41 159	43 090
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	5 981	9 477
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	979	3 104
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	4 385	1 456
Produits à recevoir	12 348	2 934
Charges constatées d'avance	12 676	14 970
Autres comptes de régularisation	4 791	11 149
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES	-	-
TOTAL	265 694	239 086

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017

ÉTAT B6 - TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice	
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net		
Participations dans les entreprises liées						271 598	271 598	327 278	65 476	61 395
CREDIT DU MAROC OFFSHORE (en USD)	Etab. de Crédit	1 655	100,00%	7 443	7 443	31/12/17	2 879	306	-	
CREDIT DU MAROC ASSURANCE	Assurance	200	100,00%	200	200	31/12/17	34 656	33 335	28 395	
CREDIT DU MAROC CAPITAL	Financière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/17	20 269	6 496	28 500	
CREDIT DU MAROC LEASING	Etab. de Crédit	124 000	66,67%	87 347	87 347	31/12/17	115 262	17 252	-	
CREDIT DU MAROC PATRIMOINE	Financière	1 000	60,00%	600	600	31/12/17	6 742	5 637	4 500	
SIFIM	Immobilière	168 321	100,00%	166 009	166 009	31/12/17	147 470	2 450	-	
Autres titres de participation et emplois assimilés						55 206	69 361	-	-	10 327
ATLASNET	Sce Informatique	8 000	31,25%	2 500	-					
Holding Sincomar	Sté Participation	300	27,97%	21	-					
ECOPARC DE BERRECHID	Industriel	55 000	16,36%	9 000	8 933					
SETTAPARK	Industriel	40 000	16,32%	6 530	4 962					
INTERBANK	Etab. de Crédit	11 500	16,00%	1 840	1 840					
SOGEOS	Industriel	35 000	13,20%	4 622	4 622				1 302	
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Etab. de Crédit	98 200	11,20%	11 000	11 000				8 800	
EUROCHEQUES MAROC	Moyen de paiement	500	6,68%	33	-					
STE IMMOB INTERBANCAIRE	Financière	19 005	6,67%	1 267	1 007					
STE MAROCAINE DE GESTION DE FONDS DE GARANTIE ET DE DEPOTS BC	Financière	1 000	5,88%	59	59					
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	5,54%	2 221	1 825					
SOGEPB	Industriel	18 000	5,00%	900	900				226	
Divers	-	-	-	15 213	34 213					
TOTAL				326 804	340 959		327 278	65 476	71 722	

ÉTAT B9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Autres mouvements	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sortie	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	542 241	60 031	7 211	595 061	414 532	27 593	-1 564	442 125		154 501
- Droit au bail	22 579	-	-	22 579	-	-	-	-	-	22 579
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	519 662	60 031	7 211	572 482	414 532	27 593	-1 564	442 125	-	131 922
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 165 274	98 343	96 358	2 167 259	1 210 657	96 288	-27 383	1 279 562		887 697
- Immeubles d'exploitation	944 153	-	50 067	894 085	334 573	23 396	-	357 969	-	536 116
. Terrain d'exploitation	272 672	-	-	272 672	-	-	-	-	-	272 672
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	640 676	-	50 067	590 609	304 348	23 192	-	327 540	-	263 069
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	30 804	-	-	30 804	30 225	204	-	30 429	-	376
- Mobilier et matériel d'exploitation	524 797	30 391	28 501	526 687	457 512	24 622	-16 837	465 298	-	61 390
. Mobilier de bureau d'exploitation	96 153	3 511	5 306	94 358	85 880	4 161	-5 261	84 780	-	9 578
. Matériel de bureau d'exploitation	24 471	2 645	11 708	15 408	14 214	860	-217	14 857	-	551
. Matériel de bureau Telecom	65 200	4 658	613	69 245	56 645	4 444	-612	60 476	-	8 768
. Matériel Informatique	263 709	17 617	8 927	272 398	231 673	12 866	-8 924	235 615	-	36 783
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	6 995	3	-	6 997	6 938	52	-	6 989	-	8
. Autres matériels d'exploitation	68 270	1 958	1 946	68 281	62 163	2 239	-1 822	62 580	-	5 702
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	629 369	16 172	17 760	627 781	381 151	44 880	-10 516	415 516	-	212 265
- Immobilisations corporelles hors exploitation	66 955	51 780	31	118 705	37 420	3 390	-31	40 780	-	77 925
. Terrains hors exploitation	-	50 067	-	50 067	-	-	-	-	-	50 067
. Immeubles hors exploitation	46 845	-	-	46 845	25 670	1 718	-	27 388	-	19 457
. Mobiliers et matériel hors exploitation	7 881	516	31	8 366	5 588	833	-31	6 390	-	1 976
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	12 230	1 197	-	13 427	6 162	840	-	7 001	-	6 426
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 707 514	158 374	103 569	2 762 319	1 625 189	123 880	-28 947	1 721 687	-	1 042 197

ÉTAT B9 Bis - PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values ou perte de cession
Immobilisations incorporelles	1 564	1 564	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 564	1 564	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	33 632	29 124	4 508	2 754	2 738	4 525
Immeubles d'exploitation	1 714	1 714	-	2 550	2 550	-
Immeuble d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
Immeuble d'exploitation logement de fonction	1 714	1 714	-	2 550	2 550	-
Mobilier et matériel d'exploitation	17 041	16 868	173	181	166	165
Mobilier de bureau d'exploitation	5 306	5 261	45	98	97	44
Matériel de bureau d'exploitation	217	217	-	3	3	-
Matériel de bureau Telecom	613	612	1	7	6	1
Matériel informatique	8 927	8 925	2	63	56	1
Matériel d'imprimerie	-	-	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériel d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Outillage	-	-	-	-	-	-
Matériel de sécurité	1 729	1 610	119	-	-	119
Petit mobilier matériel et outillage	36	36	-	-	-	-
Coffres forts	182	176	6	9	3	-
Mobilier Hors exploitation	31	31	-	1	1	-
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	14 877	10 542	4 335	23	22	4 360
Agencement et aménagement	14 877	10 542	4 335	23	22	4 360
Total	35 196	30 688	4 508	2 754	2 738	4 525

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017

ÉTAT B10 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	8 436	4 349	19 183	224 992	256 961	217 102
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	-	-	-	-
Emprunts de trésorerie	-	859 425	-	-	859 425	1 860 070
- Au jour le jour	-	300 000	-	-	300 000	-
- À terme	-	559 425	-	-	559 425	1 860 070
Emprunts financiers	2 180	-	-	-	2 180	2 285
Autres dettes	-	-60	166 387	7	166 334	29 231
Intérêts courus à payer	-	197	-	-	197	290
TOTAL	10 615	863 911	185 570	224 999	1 285 096	2 108 979

ÉTAT B11- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	124 041	279 257	6 668 065	18 659 842	25 731 205	24 730 873
Comptes d'épargne	-	-	-	9 218 831	9 218 831	8 970 974
Dépôts à terme	-	29 000	636 893	3 771 834	4 437 727	4 236 835
Autres comptes créditeurs	-	692	467 598	495 749	964 039	860 548
Intérêts courus à payer	-	-	-	121 415	121 415	107 892
TOTAL	124 041	308 949	7 772 556	32 267 672	40 473 217	38 907 122

ÉTAT B12 - ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS DE CERTIFICATS DE DÉPÔT INSCRITS EN COMPTE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

Nature des Titres	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur nominale unitaire	Taux nominal	Mode de remboursement	Montant Global
Certificats de Dépôts	02/08/13	02/08/18	100,00	5,43%	INFINE	300 000
Certificats de Dépôts	04/11/14	04/11/19	100,00	3,86%	INFINE	500 000
Certificats de Dépôts	29/03/17	28/03/18	100,00	2,50%	INFINE	250 000
Certificats de Dépôts	29/03/17	29/03/19	100,00	2,72%	INFINE	300 000
Certificats de Dépôts	23/06/17	22/06/18	100,00	2,55%	INFINE	250 000
Certificats de Dépôts	25/09/17	25/06/18	100,00	2,48%	INFINE	250 000
Certificats de Dépôts	31/10/17	31/10/19	100,00	2,70%	INFINE	250 000
TOTAL						2 100 000

ÉTAT B16 - DETTES SUBORDONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours ⁽¹⁾	Taux	Durée ⁽²⁾	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité ⁽³⁾	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaieur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaieur KDH)	Montant N-1 (en contrevaieur KDH)	Montant N (en contrevaieur KDH)	Montant N-1 (en contrevaieur KDH)
MAD	500 000	1	5,87%	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	500 000	1	3,26%	10 ANS	INFINE	500 000				
MAD	93 100	1	5,02%	10 ANS	INFINE	93 100				
MAD	108 800	1	5,02%	10 ANS	INFINE	108 800				
MAD	46 900	1	3,16%	10 ANS	INFINE	46 900				
MAD	251 200	1	3,46%	10 ANS	INFINE	251 200				
MAD	55 000	1	3,93%	10 ANS	INFINE	55 000				
MAD	445 000	1	3,13%	10 ANS	INFINE	445 000				
TOTAL	2 000 000					2 000 000				

(1) cours BAM au 31/12/N

(2) éventuellement indéterminée

(3) se référer au contrat de dettes subordonnées

ÉTAT B13 - DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	-	-
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	8 367	-
CRÉDITEURS DIVERS	206 993	343 851
Sommes dues à l'État	111 153	251 310
Sommes dues aux organismes de prévoyance	21 567	24 868
Sommes diverses dues au personnel	-	-
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	5 122	4 434
Fournisseurs de biens et services	-	-
Divers autres créditeurs	69 151	63 239
COMPTES DE RÉGULARISATION	352 159	276 415
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	-	-
Comptes d'écarts sur devises et titres	3 504	463
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	685	161
Charges à payer	259 483	215 326
Produits constatés d'avance	9 896	8 229
Autres comptes de régularisation	78 591	52 236
TOTAL	567 519	620 266

ÉTAT B14 - PROVISIONS DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

(En milliers de DH)

PROVISIONS	Encours 31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2017
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR :	3 141 581	341 231	370 563	-0	3 112 249
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	3 136 250	341 096	370 327	-0	3 107 019
Titres de placement	484	135	236	-	383
Titres de participation et emplois assimilés	4 846	-	-	-	4 846
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	752 847	336 560	110 082	-	979 324
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	159 171	37 749	59 301	-	137 619
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	422 586	117 524	16 444	-	523 666
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	72 506	3 676	-	-	76 182
Provisions pour autres risques et charges	98 584	177 611	34 338	-	241 857
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	3 894 427	677 791	480 646	-	4 091 573

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017

ÉTAT B17 - CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017

(En milliers de DH)

CAPITAUX PROPRES	Encours 01/01/2017	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2017
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserve légale	108 812	-	-	108 812
Autres réserves	1 137 487	-	-	1 137 487
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 379 660	-	-	1 379 660
Capital	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital appelé	1 088 121	-	-	1 088 121
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	246 130	96 257	-	342 387
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	108 812	-108 812	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	205 070	-205 070	308 869	308 869
TOTAL	4 165 279	-	200 057	4 365 336

ÉTAT B18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	13 208 476	13 122 243
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Filets de sécurité	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	4 955 314	4 729 439
Crédits documentaires import	1 291 113	1 267 986
Acceptations ou engagements de payer	592 859	382 714
Ouvertures de crédits permanents	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	3 070 992	3 078 389
Autres ouvertures de crédit confirmés	350	350
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Engagements de financement sur opérations de Ijara et de Mourabaha	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 558 986	4 720 032
Crédits documentaires export confirmés	22 775	5 008
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties données aux fonds de placements collectifs en titrisation	-	-
Garanties de crédits données	772 500	626 968
Autres cautions, avals et garanties donnés	3 763 712	4 088 057
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 694 176	3 672 772
Garanties de crédits données	656 859	591 648
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	2 427 099	2 479 384
Autres cautions et garanties données	610 218	601 740
Engagements en souffrance	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	2 674 189	2 869 915
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 674 189	2 869 915
Garanties de crédits	37 118	6 934
Autres garanties reçues	2 637 072	2 862 981
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ÉTAT B20 - OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31/12/2017

(En milliers de DH)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Opérations de change à terme	3 727 351	1 746 766		
Devises à recevoir	1 101 191	269 847		
Dirhams à livrer	266 646	273 972		
Devises à livrer	1 596 414	597 066		
Dirhams à recevoir	763 100	605 881		
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	-	-	-	-

ÉTAT B22 - VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	763 843	61 544	210 208	1 821 798	280 277	3 137 670
Créances sur la clientèle	3 818 154	2 847 659	4 765 126	4 174 179	16 661 191	32 266 309
Titres de créance	589 975	409 601	3 440 786	1 314 939	829 304	6 584 605
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 171 973	3 318 804	8 416 120	7 310 916	17 770 772	41 988 584
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	464 323	39 160	58 123	-	-	561 606
Dettes envers la clientèle	789 982	1 356 690	2 139 850	164 294	-	4 450 816
Titres de créance émis	-	250 000	800 000	1 050 000	-	2 100 000
Emprunts subordonnés	-	-	1 000 000	500 000	500 000	2 000 000
TOTAL	1 254 305	1 645 850	3 997 973	1 714 294	500 000	9 112 422

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017

ÉTAT B21 - VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	350	-	-
TOTAL	350	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	55 200	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	55 200	-	-

ÉTAT B24 - VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

BILAN	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF :	2 140 145	2 596 768
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Sce des chèques postaux	32 410	31 755
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	202 644	647 690
Créances sur la clientèle	1 807 910	2 151 989
Titres de transaction, de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	3 847	-324 576
Titres de participation et emplois assimilés	93 334	89 911
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
PASSIF :	2 140 145	2 596 768
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	777 377	1 988 386
Dépôts de la clientèle	695 584	623 389
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	667 184	-15 008
Provisions pour risques et charges	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
HORS BILAN	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés :	1 852 247	1 600 540
Engagements reçus :	1 894 312	1 510 462

ÉTAT B25 - MARGE D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

	31/12/2017	31/12/2016
INTÉRÊTS PERÇUS	2 146 961	2 193 710
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	143 002	150 708
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 886 365	1 908 102
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	117 594	134 900
INTÉRÊTS SERVIS	512 142	559 795
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	26 002	25 289
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	321 213	355 085
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	164 927	179 420
MARGE D'INTÉRÊTS	1 634 819	1 633 915

ÉTAT B26 - PRODUIT SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement	-	-
Titres de participation	10 327	8 907
Participations dans les entreprises liées	61 395	34 482
Titres de l'activité de portefeuille	-	-
Emplois assimilés	-	-
TOTAL	71 723	43 389

ÉTAT B27 - COMMISSIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

COMMISSIONS	31/12/2017	31/12/2016
COMMISSIONS PERÇUES :	325 498	310 309
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	79 582	71 723
sur opérations de change	3 756	3 478
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
sur produits dérivés	-	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	9 496	9 598
sur moyens de paiement	148 579	141 455
sur activités de conseil et d'assistance	1 481	1 819
sur ventes de produits d'assurances	11 786	10 438
sur autres prestations de service	70 819	71 799
COMMISSIONS VERSÉES :	33 778	36 125
sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
sur opérations avec la clientèle	-	-
sur opérations de change	2 502	3 427
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	0	-
sur produits dérivés	0	-
sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	1 947	1 876
sur moyens de paiement	29 328	30 822
sur activités de conseil et d'assistance	-	-
sur ventes de produits d'assurances	-	-
sur autres prestations de service	-	-
MARGE SUR COMMISSIONS	291 720	274 185

ÉTAT B28 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

RUBRIQUES	31/12/2017	31/12/2016
+ Gains sur titres de transaction	77 839	77 905
- Pertes sur titres de transaction	26 752	31 272
= Résultat des opérations sur titres de transaction	51 087	46 633
+ Plus-values sur cessions des titres de placement	32 371	1 896
+ Reprises de prov. pour dépréciation des titres de placement	236	3 048
- Moins-values de cession sur titres de placement	-	-
- Dotations de prov. pour dépréciation des titres de placement	135	236
= Résultat des opérations sur titres de placement	32 472	4 708
+ Gains sur opérations de change	83 712	80 750
- Pertes sur opérations de change	1 037	1 466
= Résultat des opérations de change	82 675	79 284
+ Gains sur produits dérivés	-	-
- Pertes sur produits dérivés	-	-
= Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
= RÉSULTAT GLOBAL	166 235	130 625

ÉTAT B29- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

CHARGES	31/12/2017	31/12/2016
Charges de personnel	694 347	632 397
Impôts et taxes	20 424	23 695
Charges externes	360 856	352 376
Autres charges générales d'exploitation	-2 532	7 323
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	123 865	133 115
TOTAL	1 196 960	1 148 907

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017

ÉTAT B30 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	31/12/2017	31/12/2016
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	48 558	10 259
Autres produits bancaires	199 060	167 308
Autres charges bancaires	150 502	157 049
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	15 801	3 958
Produits d'exploitation non bancaires	15 803	3 958
Charges d'exploitation non bancaires	2	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	849 788	1 266 683
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en	378 845	676 317
Pertes sur créances irrécouvrables	172 132	261 367
Autres dotations aux provisions	298 811	328 999
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	495 497	925 705
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en	429 627	870 183
Récupérations sur créances amorties	14 919	10 449
Autres reprises de provisions	50 950	45 074
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	-29 485	-32 086
Produits non courants	1 757	1 924
Charges non courantes	31 242	34 010

ÉTAT B32 - PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

INTITULÉS	MONTANTS	MONTANTS
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	308 869	
. Bénéfice net	308 869	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	328 871	
1- Courantes	328 871	
- Impôt sur les sociétés	203 302	
- Pénalités	167	
- Amendes fiscales	1 341	
- Dons et subventions	1 108	
- Cadeaux et articles	1 474	
- Amortissement Véhicules	280	
- Dotation provision pour engagements sociaux	3 676	
- Dotation provision pour risques généraux	117 523	
2- Non courantes		
- Autres pertes exceptionnelles		
III - DÉDUCTIONS FISCALES		88 166
1- Courantes		88 166
- Revenu du Portefeuille / Titres		71 723
- Reprise provision pour risques généraux		16 444
2. Non courantes		-
TOTAL	637 740	88 166
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		549 573
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		549 573
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		549 573
. Bénéfice net fiscal (A - C)		549 573
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

ÉTAT B33- DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(En milliers de DH)

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANTS
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	541 656
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	328 871
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	88 166
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	782 360
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	289 473
. Résultat courant après impôts (=)	252 183

II. INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES

ÉTAT B34 - DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

(En milliers de DH)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3 =4)
A. TVA collectée	29 025	233 554	233 597	28 982
B. TVA à récupérer	16 181	86 787	86 319	16 649
. Sur charges	17 052	69 131	68 938	17 245
. Sur immobilisations	-873	17 656	17 380	-597
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	12 844	146 767	147 278	12 333

ÉTAT C4- DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

I. DATATION

. Date de clôture (1) : 31 DÉCEMBRE 2017

. Date d'établissement des états de synthèse (2) : 31 Janvier 2018

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. ÉVÉNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ÈRE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	. Défavorables

N E A N T

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES SOCIAUX)

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

Aux Actionnaires de
CRÉDIT DU MAROC
48-58 Bd. Mohammed V
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit du Maroc, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 6 390 781 dont un bénéfice net de KMAD 308 869.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

PwC Maroc
35, Rue Aziz Bellal
Casablanca

CRÉDIT DU MAROC
Page 2

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Crédit du Maroc au 31 décembre 2017, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 23 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Abdou Souleye Diop
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Angle Bd Abdelmoumen - Casablanca
20340 - Casablanca
Tél : 05 22 42 34 28 (L.C.)
Fax : 05 22 42 34 00

PwC Maroc

PwC Maroc SARL
35, Rue Aziz Bellal, Maroc 20330 - Casablanca
T : +212 (0) 522 99 99 00 / Fax : +212 (0) 522 23 88 70
RC : 25967 / N° : 35772741
T : 01106708 - PMS : 2567045

Mohamed Rqibate
Associé



مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC

Toute une banque pour vous